Hyfloc AK810

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878
Date d'émission: 13/09/2023 Date de révision: 13/09/2023 Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : Hyfloc AK810

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Fonction ou catégorie d'utilisation : Produit destiné au traitement des eaux

Titre	Descripteurs d'utilisation
Utilisation industrielle et professionnelle dans le traitement de l'eau potable et des eaux usées (Réf. SE: Hyfloc AK810)	SU2a, SU2b, SU5, SU6b, SU9, SU23, PC20, PC21, PC27, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC19, ERC2, ERC4, ERC6b, ERC8a, ERC8b, ERC8d

Texte complet des descripteurs d'utilisation: voir rubrique 16

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

DERYPOL, S.A HQ:
C/Plató, n 6, Entlo, 5
08021 Barcelona (Spain)
Tel. +34 93 238 9090

Manufacturing:
C/Cal Gabatx, s/n
08520 Les Franqueses del Vallès (Spain)
Tel. +34 93 8496188
regulatory@derypol.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +34 93 849 6188
9:00-13:00 h 15:00-17:00 h (GMT + 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]Mélanges/Substances: FDS UE > 2015: Selon le Règlement (UE) 2015/830, 2020/878 (Annexe II de REACH)

Corrosif pour les métaux, catégorie 1 H290
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1 H314
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :

GHS05

Mention d'avertissement (CLP) : Danger
Contient : Polychlorure d'aluminium
Mentions de danger (CLP) : H290 - Peut être corrosif pour les métaux.
H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence (CLP) : P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P301+P330+P331+P310 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P303+P361+P353+P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P305+P351+P338+P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P390 - Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Remarques : Mélange de coagulants organiques et inorganiques en solution aqueuse

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Polychlorure d'aluminium	N° CAS: 1327-41-9 N° CE: 215-477-2 N° REACH: 01-2119531563-43	24-32	Met. Corr. 1, H290 Eye Dam. 1, H318
Poly(chlorure de diméthyldiallylammonium)	N° CAS: 26062-79-3	3 – 7	Aquatic Chronic 3, H412

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Sortir à l'extérieur et se nettoyer le nez et la bouche à grande eau. Si les gênes persistent, consulter un médecin et lui fournir les informations qui figurent sur cette fiche de données de sécurité.

Premiers soins après contact avec la peau : Retirer et laver les vêtements tachés de produit avant de les remettre. Laver la zone affectée à grande eau, puis éliminer les restes avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation, et si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Laver rapidement et avec précaution, avec de l'eau propre pendant au moins 15 minutes. Bouger le globe oculaire en écartant bien les paupières. Consulter un médecin. Le lieu de travail doit obligatoirement disposer de douches oculaires (rince œil) d'urgence.

Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Aucun effet aigu n'est prévu, mis à part une réaction allergique de l'individu à certains ingrédients du produit.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Légère irritation de la zone exposée plusieurs fois.

Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

Symptômes/effets après ingestion : Provoque des brûlures dans la bouche, la gorge et l'estomac.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement. N'importe quel ingrédient en grande proportion selon le critère établi dans le Règlement 1272/2008 est mentionné dans le paragraphe 3.2 de cette fiche de données de sécurité. Consulter un médecin de toute urgence.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau, eau pulvérisée, poudre sèche, dioxyde de carbone (CO2), mousse.
Agents d'extinction non appropriés : Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Chlorure d'hydrogène. Des gaz dangereux peuvent se dégager, principalement : oxydes de carbone (COx) et d'azote (NOx).

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.
Protection en cas d'incendie : Utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection chimiquement résistant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de contact avec les yeux, les laver immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin. En cas de contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse. Aérer correctement. Utiliser un équipement de protection individuelle. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éloigner les personnes qui ne sont pas équipées d'une protection. Une fuite du produit implique un risque de glissade. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs ou le nuage pulvérisé. Équipement de protection individuelle, voir section 8.

Procédures d'urgence : Délimiter la zone. En cas de contact, enlever les vêtements contaminés et laver abondamment les zones affectées à l'eau savonneuse. Porter des gants en PVC, des bottes imperméables et des lunettes de sécurité ou un écran facial. Éviter la contamination du sol, des cours d'eau et des égouts. En cas de contamination, signaler immédiatement l'incident aux autorités compétentes.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Éviter le contact avec la peau et les yeux en portant des lunettes de protection et des gants.

Procédures d'urgence : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. En cas de fuite de petite dimension, absorber le produit avec du matériel absorbant et le ramasser à la pelle. Puis achever le nettoyage de la zone concernée avec une grande quantité d'eau à pression. Dans le cas de fuites importantes, il est recommandé d'isoler la zone avec du matériel absorbant et de ramasser la plus grande quantité possible de produit en le pompant dans des récipients adaptés. Puis nettoyer la zone concernée avec une grande quantité d'eau à pression.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination du sol, des cours d'eau et des égouts. En cas de contamination, signaler immédiatement l'incident aux autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage	:	En cas de fuite de petite dimension, absorber le produit avec du matériel absorbant et le ramasser à la pelle. Puis achever le nettoyage de la zone concernée avec une grande quantité d'eau à pression. Dans le cas de fuites importantes, il est recommandé d'isoler la zone avec du matériel absorbant et de ramasser la plus grande quantité possible de produit en le pompant dans des récipients adaptés. Puis nettoyer la zone concernée avec une grande quantité d'eau à pression.

6.4. Référence à d'autres rubriques

La section 8 contient des informations relatives aux équipements de protection individuelle les plus appropriés.
La section 13 contient des informations relatives à la gestion des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	:	Il est recommandé de manipuler le produit dans une zone bien aérée, de disposer d'une douche et d'une douche oculaire (rince œil) d'urgence à proximité, et de disposer de matériel absorbant à utiliser en cas de fuite.
Température de manipulation	:	5 – 25 °C
Mesures d'hygiène	:	Appliquer les normes habituelles de bonnes pratiques et d'hygiène lors de la manipulation de produits chimiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	:	Stocker le produit dans un endroit frais et aéré. Bien fermer les récipients et les conserver à l'abri du soleil et à l'écart des sources de chaleur et des substances incompatibles.
Conditions de stockage	:	Utiliser un équipement fabriqué dans un matériau résistant à l'acide, tel que fibre de verre, polyester, polyéthylène ou polypropylène. Éviter les températures extrêmes.
Matières incompatibles	:	Éviter le contact avec les surfaces galvanisées et l'acier au carbone, les bases fortes, le chlorite, l'hypochlorite et le sulfite. La réaction avec ces composants peut donner lieu à des substances dangereuses.
Température de stockage	:	0 – 30 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour tous les usages connus jusqu'à présent, les recommandations de manipulation et de stockage sont celles indiquées dans les paragraphes secondaires antérieurs.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:
Il est recommandé de toujours placer une douche et une douche oculaire (rince œil) dans la zone de manipulation du produit.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:
Lunettes de sécurité avec des protecteurs latéraux

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:
Porter des vêtements de travail « standard ». En cas de contact prolongé ou de risque de projections de dissolutions de produit, porter des vêtements imperméables appropriés (tablier, combinaison, etc)

Protection des mains:
Porter des gants en latex ou en caoutchouc naturel

Autres protecteurs de la peau

Vêtements de protection - sélection du matériau:
Porter des vêtements de travail « standard ». En cas de contact prolongé ou de risque de projections de dissolutions de produit, porter des vêtements imperméables appropriés (tablier, combinaison, etc)

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:
Inutile en conditions normales d'utilisation et avec une bonne ventilation générale

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Contrôle de l'exposition de l'environnement:
Éviter les fuites et les filtrations dans le sol. Éviter la contamination des cours d'eau et le déversement du produit dans les réseaux d'égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Liquide
Couleur	:	Pas disponible
Apparence	:	Liquide translucide jaunâtre.
Odeur	:	Légère odeur piquante.
Seuil olfactif	:	Pas disponible
Point de fusion	:	< 0 °C
Point de congélation	:	Pas disponible
Point d'ébullition	:	≈ 110 °C
Inflammabilité	:	Pas disponible
Limites d'explosivité	:	Pas disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	:	Pas disponible
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	:	Pas disponible
Point d'éclair	:	Pas disponible
Température d'auto-inflammation	:	Pas disponible
Température de décomposition	:	> 110 °C
pH	:	0,5 – 2
Viscosité, cinématique	:	Pas disponible
Viscosité, dynamique	:	< 1500 cP
Solubilité	:	Soluble dans l'eau dans toutes les proportions à 20oC.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	:	Pas disponible
Pression de vapeur	:	Pas disponible
Pression de vapeur à 50 °C	:	Pas disponible

Masse volumique	:	1,35 g/cm³
Densité relative	:	Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	:	Pas disponible
Taille d'une particule	:	Non applicable
Distribution granulométrique	:	Non applicable
Forme de particule	:	Non applicable
Ratio d'aspect d'une particule	:	Non applicable
État d'agrégation des particules	:	Non applicable
État d'agglomération des particules	:	Non applicable
Surface spécifique d'une particule	:	Non applicable
Empoussiérage des particules	:	Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit possède un caractère d'acide fort, et par conséquent, sa réactivité ne correspond pas à cette caractéristique.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'existe aucun risque de polymérisation, d'explosion ou d'inflammation au contact de l'air, même à des températures élevées (< 100 oC) ou en présence de sources d'ignition.

10.4. Conditions à éviter

Températures de congélation.

10.5. Matières incompatibles

Éviter le contact avec les surfaces galvanisées et l'acier au carbone, les bases fortes, le chlorite, l'hypochlorite et le sulfite. La réaction avec ces composants peut donner lieu à des substances dangereuses.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	:	Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	:	Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	:	Non classé

Hyfloc AK810	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg (valeur estimée)

Polychlorure d'aluminium (1327-41-9)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 voie cutanée	2000 mg/kg de poids corporel
CL50 Inhalation - Rat	5 g/m³

Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	Provoque de graves brûlures de la peau. pH: 0,5 – 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	Pourrait provoquer des lésions oculaires graves pH: 0,5 – 2
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	:	Non classé
Cancérogénicité	:	Non classé
Toxicité pour la reproduction	:	Non classé

Polychlorure d'aluminium (1327-41-9)	
LOAEL (animal/mâle, F0/P)	90 mg/kg de poids corporel
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	90 mg/kg de poids corporel

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	:	Non classé
Danger par aspiration	:	Non classé

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	:	Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	:	Non classé

Hyfloc AK810	
CL50 - Poisson [1]	100 – 1000 mg/l (valeur estimée)
CE50 - Crustacés [1]	10 – 100 mg/l (valeur estimée)

Polychlorure d'aluminium (1327-41-9)	
CL50 - Poisson [1]	> 1,39 mg/l Danio rerio
CE50 - Crustacés [1]	98 mg/l (OECD TG 202)
CE50 72h - Algues [1]	15,6 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitatat, OECD TG201)
NOEC chronique poisson	> 1000 ppm (OECD 203)
NOEC chronique algues	1,1 mg/l (72h, Pseudokirchneriella subcapitata, OECD TG201)

12.2. Persistance et dégradabilité

Hyfloc AK810	
Persistance et dégradabilité	Le produit est difficilement biodégradable.

Polychlorure d'aluminium (1327-41-9)	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Polychlorure d'aluminium (1327-41-9)	
Potentiel de bioaccumulation	non bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

Polychlorure d'aluminium (1327-41-9)	
Ecologie - sol	L'aluminium dissous précipite rapidement en fonction du pH. Par conséquent, son impact sur l'environnement est considérablement réduite.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Si le produit doit être traité comme un déchet, l'utilisateur final devra le faire conformément aux réglementations européennes, nationales et locales applicables. Pour son élimination, utiliser uniquement des transporteurs et des centres de gestion agréés.

Indications complémentaires : Appliquer les mêmes précautions pendant la manipulation du déchet que celles recommandées dans les paragraphes 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité. Consulter la section 2 de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR) : UN 3264
N° ONU (IMDG) : UN 3264
N° ONU (IATA) : UN 3264
N° ONU (ADN) : UN 3264
N° ONU (RID) : UN 3264

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.
Désignation officielle de transport (IMDG) : LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.
Désignation officielle de transport (IATA) : Corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s.
Désignation officielle de transport (ADN) : LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.
Désignation officielle de transport (RID) : LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.
Description document de transport (ADR) : UN 3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (CONTIENT ; Polychlorure d'aluminium), 8, III, (E)
Description document de transport (IMDG) : UN 3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (CONTIENT ; Polychlorure d'aluminium), 8, III
Description document de transport (IATA) : UN 3264 Corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s. (CONTAINS ; Aluminium polychloride), 8, III
Description document de transport (ADN) : UN 3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (CONTIENT ; Polychlorure d'aluminium), 8, III
Description document de transport (RID) : UN 3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (CONTIENT ; Polychlorure d'aluminium), 8, III

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR
Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 8

Étiquettes de danger (ADR) : 8

:

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 8

Étiquettes de danger (IMDG) : 8

:

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 8

Étiquettes de danger (IATA) : 8

:

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 8

Étiquettes de danger (ADN) : 8

:

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 8

Étiquettes de danger (RID) : 8

:

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III

Groupe d'emballage (IMDG) : III

Groupe d'emballage (IATA) : III

Groupe d'emballage (ADN) : III

Groupe d'emballage (RID) : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	:	C1
Dispositions spéciales (ADR)	:	274
Quantités limitées (ADR)	:	5l
Quantités exceptées (ADR)	:	E1
Instructions d'emballage (ADR)	:	P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR)	:	MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	:	T7
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	:	TP1, TP28
Code-citerne (ADR)	:	L4BN
Dispositions spéciales pour citernes (ADR)	:	TU42
Véhicule pour le transport en citerne	:	AT
Catégorie de transport (ADR)	:	3
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR)	:	V12
Numéro d'identification du danger (code Kemler)	:	80
Panneaux oranges	:	
Code de restriction en tunnels (ADR)	:	E

Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG)	:	223, 274
Quantités limitées (IMDG)	:	5 L
Quantités exceptées (IMDG)	:	E1
Instructions d'emballage (IMDG)	:	P001, LP01
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	:	IBC03
Instructions pour citernes (IMDG)	:	T7
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	:	TP1, TP28
N° FS (Feu)	:	F-A
N° FS (Déversement)	:	S-B
Catégorie de chargement (IMDG)	:	A
Arrimage et manutention (Code IMDG)	:	SW2
Tri (IMDG)	:	SGG1, SG36, SG49
Propriétés et observations (IMDG)	:	Provoque des brûlures de la peau, des yeux et des muqueuses.

Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	:	E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	:	Y841
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	:	1L
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	:	852
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	:	5L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	:	856
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	:	60L
Dispositions spéciales (IATA)	:	A3, A803
Code ERG (IATA)	:	8L

Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN)	:	C1
Dispositions spéciales (ADN)	:	274
Quantités limitées (ADN)	:	5 L
Quantités exceptées (ADN)	:	E1

Equipement exigé (ADN)	:	PP, EP
Nombre de cônes/feux bleus (ADN)	:	0

Transport ferroviaire

Code de classification (RID)	:	C1
Dispositions spéciales (RID)	:	274
Quantités limitées (RID)	:	5L
Quantités exceptées (RID)	:	E1
Instructions d'emballage (RID)	:	P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	:	MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	:	T7
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	:	TP1, TP28
Codes-citerne pour les citernes RID (RID)	:	L4BN
Dispositions spéciales pour les citernes RID (RID)	:	TU42
Catégorie de transport (RID)	:	3
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID)	:	W12
Colis express (RID)	:	CE8
Numéro d'identification du danger (RID)	:	80

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH
Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH
Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH
Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.
Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH	
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, catégorie 1
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet des descripteurs d'utilisation	
ERC2	Formulation en mélange
ERC4	Utilisation d'auxiliaires technologiques non réactifs sur un site industriel (pas d'inclusion dans ou sur l'article)
ERC6b	Utilisation d'auxiliaires technologiques réactifs sur un site industriel (pas d'inclusion dans ou sur l'article)
ERC8a	Utilisation généralisée d'auxiliaires technologiques non réactifs (pas d'inclusion dans ou sur l'article, à l'intérieur)
ERC8b	Utilisation généralisée d'auxiliaires technologiques réactifs (pas d'inclusion dans ou sur l'article, à l'intérieur)
ERC8d	Utilisation généralisée d'auxiliaires technologiques non réactifs (pas d'inclusion dans ou sur l'article, à l'extérieur)
PC20	Produits de traitement de surface des métaux
PC21	Substances chimiques de laboratoire
PC27	Produits phytopharmaceutiques
PROC19	Activités manuelles impliquant un contact avec les mains
PROC2	Production chimique ou raffinerie dans un processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou processus avec des conditions de confinement équivalentes.
PROC3	Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans le cadre de procédés discontinus fermés avec exposition contrôlée occasionnelle ou de procédés présentant des conditions de confinement équivalentes.
PROC4	Production chimique où il existe une possibilité d'exposition
PROC5	Mélange ou mixage dans les procédés discontinus
PROC8a	Transfert de substance ou de mélange (chargement et déchargement) dans des installations non dédiées
PROC8b	Transfert de substance ou de mélange (chargement et déchargement) dans des installations spécialisées
PROC9	Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
SU23	Fourniture d'électricité, de vapeur, de gaz, d'eau et traitement des eaux usées
SU2a	Industries minières (y compris industries offshore)
SU2b	Industries offshore
SU5	Fabrication de textiles, cuir, fourrure
SU6b	Fabrication de pâte, papier et produits papetiers
SU9	Fabrication de substances chimiques fines

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au réglement (CE) 1272/2008 [CLP]		
Met. Corr. 1	H290	Méthode de calcul
Skin Corr. 1	H314	D'après les données d'essais

Fiche de données de sécurité valable pour les régions : FR

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

Annexe à la fiche de données de sécurité

Utilisations identifiées	N° du SE	Titre court	Page
Utilisation industrielle et professionnelle dans le traitement de l'eau potable et des eaux usées	1		**14**

1. Hyfloc AK810 - Industrielle, Formulation; Utilisation industrielle et professionnelle dans le traitement de l'eau potable et des eaux usées

1.1. Rubrique des titres

Utilisation industrielle et professionnelle dans le traitement de l'eau potable et des eaux usées	
Réf. SE: Hyfloc AK810 Type de SE: Travailleur Version: 1.0 Date de révision: 03/01/2023	Auteur: Regulatory Department Association - Code de référence: Hyfloc AK810 Date d'émission: 03/01/2023

Environnement		Descripteurs d'utilisation
Hyfloc AK810	Sous-scénario contrôlant l'exposition de l'environnement	ERC2, ERC4, ERC6b, ERC8a, ERC8b, ERC8d

Travailleur		Descripteurs d'utilisation
Hyfloc AK810	Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs	PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC19, PC20, PC21, PC37

Processus, tâches, activités pris en compte	Couvre l'utilisation de la substance pour le traitement de l'eau dans les installations industrielles dans des systèmes fermés ou confinés, y compris les expositions accidentelles pendant les transferts de matériaux et le nettoyage des équipements.

1.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

1.2.1. Contrôle de l'exposition environnementale: Sous-scénario contrôlant l'exposition de l'environnement (ERC2, ERC4, ERC6b, ERC8a, ERC8b, ERC8d)

ERC2	Formulation en mélange
ERC4	Utilisation d'auxiliaires technologiques non réactifs sur un site industriel (pas d'inclusion dans ou sur l'article)
ERC6b	Utilisation d'auxiliaires technologiques réactifs sur un site industriel (pas d'inclusion dans ou sur l'article)
ERC8a	Utilisation généralisée d'auxiliaires technologiques non réactifs (pas d'inclusion dans ou sur l'article, à l'intérieur)
ERC8b	Utilisation généralisée d'auxiliaires technologiques réactifs (pas d'inclusion dans ou sur l'article, à l'intérieur)
ERC8d	Utilisation généralisée d'auxiliaires technologiques non réactifs (pas d'inclusion dans ou sur l'article, à l'extérieur)

Caractéristiques du produit (article)	
Forme physique du produit	Liquide

Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Mesures techniques	Traitement sur place des eaux usées avant leur rejet dans les égouts ou les cours d'eau publics. Épuration des émissions gazeuses au moyen d'une tour de lavage (bonne pratique). Les déchets sont recyclés ou gérés conformément à la législation.

Conditions et mesures relatives au traitement des déchets (y compris déchets des articles)	
Méthodes de dépôt	Le carbonate de sodium, la chaux éteinte (hydroxyde de calcium), l'hydroxyde de sodium, etc. peuvent être utilisés comme agents neutralisants. - Les récipients usagés doivent être éliminés conformément à la législation en vigueur.

1.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC19, PC20, PC21, PC37)

PROC2	Production chimique ou raffinerie dans un processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou processus avec des conditions de confinement équivalentes.
PROC3	Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans le cadre de procédés discontinus fermés avec exposition contrôlée occasionnelle ou de procédés présentant des conditions de confinement équivalentes.
PROC4	Production chimique où il existe une possibilité d'exposition
PROC5	Mélange ou mixage dans les procédés discontinus
PROC8a	Transfert de substance ou de mélange (chargement et déchargement) dans des installations non dédiées
PROC8b	Transfert de substance ou de mélange (chargement et déchargement) dans des installations spécialisées
PROC9	Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
PROC19	Activités manuelles impliquant un contact avec les mains
PC20	Produits de traitement de surface des métaux
PC21	Substances chimiques de laboratoire
PC37	Produits chimiques de traitement de l'eau

Caractéristiques du produit (article)	
Forme physique du produit	Liquide

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/exposition	
Variable entre ml (échantillonnage) et mètres cubes (transferts).	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures	

Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Mesures techniques	Les équipements de travail doivent être en bon état de fonctionnement et doivent être correctement entretenus. . Nettoyez immédiatement les déversements. L'ordre et la propreté doivent être maintenus sur le lieu de travail. L'utilisation de systèmes fermés/automatiques pour la manipulation du produit est recommandée, ainsi que la couverture des conteneurs ouverts (par exemple au moyen d'écrans). Il est recommandé de remplir les conteneurs avec des systèmes de dosage automatique. Il est recommandé de nettoyer l'équipement et les lignes avant la déconnexion et/ou la maintenance.

Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Mesures d'organisation	Les travailleurs doivent être formés pour (a) ne pas effectuer de travaux non protégés,(b9) connaître les dangers du produit,(c) se conformer aux procédures de sécurité fournies par l'exploitant de l'établissement utilisateur. Le propriétaire de l'installation doit s'assurer que l'EPI requis est disponible et utilisé conformément aux instructions d'utilisation et aux procédures de travail établies.

Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé	
Portez une protection respiratoire lorsque son utilisation est identifiée pour certains scénarios de contribution.	
Protection des mains	Portez des gants appropriés testés selon la norme EN374
Protection des yeux	Lunettes de sécurité avec des protecteurs latéraux
Protection de la peau et du corps	Eviter le contact avec la peau. Porter des vêtements de travail « standard ». En cas de contact prolongé ou de risque de projections de dissolutions de produit, porter des vêtements imperméables appropriés (tablier, combinaison, etc)
Mesures générales de protection et d'hygiène	Se laver les mains immédiatement après chaque manipulation du produit, et systématiquement avant de quitter l'atelier

1.3. Estimation de l'exposition et référence de la source

1.3.1. Rejet et exposition environnementaux Sous-scénario contrôlant l'exposition de l'environnement (ERC2, ERC4, ERC6b, ERC8a, ERC8b, ERC8d)

Pas d'information disponible

1.3.2. Exposition du travailleur Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC19, PC20, PC21, PC37)

Pas d'information disponible

1.4. Guide pour l'utilisateur en aval (DU) pour déterminer s'il travaille dans les limites fixées par le scénario

1.4.1. Environnement

Aucune donnée disponible

1.4.2. Santé

Aucune donnée disponible